

Indecosa CGT 29 relance son association de défense des consommateurs

11 novembre 2021

L'antenne quimperloise de l'association des consommateurs salariés, Indecosa, reprend du service après deux ans d'activités réduites.

Depuis deux ans, l'association Information et défense des consommateurs salariés (Indecosa), affiliée à la CGT et gérée à Quimperlé par l'union locale du syndicat, avait réduit ses activités, la faute au contexte sanitaire. « On a continué de nous occuper de quelques dossiers individuels par-ci, par-là », explique Bernard Callens, le président nouvellement élu. Depuis mercredi 10 novembre, l'association gagne un nouveau souffle, avec l'élection d'un nouveau bureau. La secrétaire Dolorès Schnofel et le trésorier Dominique Grognet travaillent autour du président, fraîchement élu mais actif depuis plusieurs années dans l'association.

Défenses individuelle et collective

Indecosa-CGT prend la défense individuelle « et collective sur des dossiers d'intérêt général ». Ces dossiers concernent généralement les logements et la représentation des locataires dans les habitats sociaux. « C'est le fer de lance de l'association. Mais c'est difficile de représenter ces habitants à Quimperlé car les structures de logement social n'ont pas leur siège en ville et sont plutôt à Quimper », note le nouveau président local. Bernard Callens énumère d'autres dossiers collectifs, dont « le stationnement payant à l'hôpital du Scorff, à Lorient », ou encore « le traitement des déchets de Quimperlé communauté, dont les bruits de couloir font entendre une privatisation »*.

Bernard Callens précise également ce qu'entend la défense individuelle : « Cela peut être du portable cassé, des abus de démarchage pour des pompes à chaleur, des subventions promises qui n'arrivent pas, des petits litiges avec des assureurs, des souscriptions de contrats sur internet dont on n'a pas lu les toutes petites lignes... »

Une permanence hebdomadaire

L'Indecosa-CGT de Quimperlé prévoit de tenir des permanences, le jeudi, de 15 h à 17 h au siège de l'union locale, « dès jeudi 18 novembre ». « Pour s'adresser à Indecosa, il ne faut pas forcément être adhérent à la CGT », rassure le président. « En revanche, l'adhésion à l'association, de 30 € à l'année, est obligatoire pour que nous agissions au nom du consommateur. Et des rendez-vous en dehors de la permanence peuvent être fixés par téléphone ».

Pratique

Permanences d'Indecosa-CGT au siège de l'union locale CGT de Quimperlé, au centre Guéhenno, en haute ville. Renseignements au tél. 02 98 96 38 86.